

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 AVRIL 2019**

Délibération
n° 2019.04.038

**École européenne
supérieure de l'image
: approbation des
nouveaux statuts et
désignation d'un
représentant**

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mars 2019**

Secrétaire de séance : Véronique DE MAILLARD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Monique CHIRON, Gérard DEZIER à Bertrand MAGNANON, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Alain THOMAS à Gérard ROY

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Jean-Marc CHOISY, Karen DUBOIS, Jeanne FILLOUX, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Mireille RIOU, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2019

**DELIBERATION
N° 2019.04.038**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

ÉCOLE EUROPEENNE SUPERIEURE DE L'IMAGE : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

L'École européenne supérieure de l'image est née de la réunion des écoles d'art d'Angoulême et de Poitiers au sein d'un établissement public de coopération culturelle (EPCC), par la volonté des deux villes de créer une école à échelle régionale. L'EESI propose des formations reconnues dans le réseau européen de l'enseignement artistique supérieur.

Cette école appartient au réseau national des établissements publics d'enseignement supérieur artistique placés sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication. Les diplômes qu'elle délivre sont homologués. Les enseignements sont évalués par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

L'EESI – site d'Angoulême contribue à alimenter fortement l'écosystème Image du territoire de GrandAngoulême. Elle est l'une des écoles les plus importantes de bande dessinée en France et en Europe. Elle accueille 200 élèves par an sur le site d'Angoulême.

Initialement subventionnée, par le ministère de la Culture et de la Communication, le conseil régional Nouvelle-Aquitaine et les villes d'Angoulême et de Poitiers, GrandAngoulême a adhéré à l'EPCC en 2017. Ainsi, il a été convenu que sa participation serait croissante à hauteur de 100K€ en 2017, 140K€ en 2018 et 210K€ en 2019.

Le conseil d'administration de l'EPCC réuni le 1^{er} décembre 2016 a approuvé l'adhésion de la communauté d'agglomération et la modification des articles 8 « Composition du conseil d'administration » et 24 « Dispositions relatives aux apports et aux contributions » de ses statuts.

Par délibération n°275 du 30 mars 2017, le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de GrandAngoulême à l'Etablissement public de coopération culturelle pour le financement de l'EESI.

Les nouveaux statuts seront déposés en Préfecture au premier trimestre 2019 et doivent être approuvés à l'unanimité des membres qui constituent l'établissement.

GrandAngoulême doit donc se prononcer sur ces statuts et désigner un.e représentant.e titulaire et un.e suppléant.e au conseil d'administration de l'EESI.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Vu l'avis de la commission politiques et équipements communautaires du 20 mars 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER les nouveaux statuts de l'EESI.

DE DESIGNER Monsieur Jean-Jacques FOURNIE en qualité de titulaire et Madame Marie-Hélène PIERRE en qualité de suppléant pour représenter GrandAngoulême au sein du conseil d'administration de l'EESI.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 avril 2019	<u>Affiché le :</u> 10 avril 2019